



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



FONDATION
DE LUXEMBOURG

Concours de création de logo pour la Fondation Auguste van Werveke-Hanno

Pour marquer le 20e anniversaire de sa création, la Fondation Auguste van Werveke-Hanno, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, est à la recherche d'un nouveau logo qui mette en valeur sa mission de soutenir l'excellence académique et artistique. Ainsi, la fondation invite les jeunes graphistes et artistes à soumettre leurs créations les plus colorées et créatives qui pourraient servir de nouvelle identité visuelle à la fondation.

La Fondation Auguste van Werveke-Hanno

La Fondation Auguste van Werveke-Hanno a été fondée en 2002 en vertu du testament d'Anita van Werveke en mémoire de son père, Auguste van Werveke-Hanno (1866 - 1925). De son vivant, il a été professeur de dessin à l'École d'artisans de l'État (actuellement Lycée technique des arts et métiers). Inaugurée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg en 2021, la fondation continue d'attribuer chaque année des bourses à des étudiants qui poursuivent des études supérieures dans les domaines d'architecture ou de beaux-arts, dans les domaines d'arts libres, publicité et multimédia, architecture et décoration d'intérieur et design.

Le concours

La Fondation Auguste van Werveke-Hanno invite tout jeune graphiste et artiste à soumettre une proposition de logo pour représenter la fondation. L'artiste du logo gagnant se verra attribuer un prix de 500 €. Le logo sera utilisé dans tous les supports de médias typiques, y compris print et digital.

Les candidats sont invités à soumettre leur dossier de candidature par courriel à werveke-hanno@mesr.etat.lu avant le **1er novembre 2023**.

Les candidats doivent inclure dans leur courriel

- Un PDF de la conception de leur logo et tout texte justificatif pour expliquer le concept.
- Leur nom, leur adresse, leur niveau/domaine d'études actuel ou leur dernier diplôme d'enseignement supérieur (et joindre une copie de leur certificat d'inscription ou de leur diplôme)
- Une copie de leur carte d'identité ou un certificat de résidence (si pas de nationalité luxembourgeoise).

Conditions d'éligibilité

Pour se qualifier, les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Être ressortissant ou résident du Luxembourg ;
- Être inscrit à temps plein ou à temps partiel dans un cycle d'études conduisant à un diplôme, titre, certificat ou grade de l'enseignement supérieur, OU
- Avoir obtenu un diplôme d'enseignement supérieur au cours des deux dernières années.

Lignes directrices en matière de conception

1. Le logo doit comporter le nom de la fondation et des éléments de référence liés aux valeurs de la fondation, tels que l'éducation et l'excellence académique, le soutien aux étudiants luxembourgeois et les études de beaux-arts et/ou d'architecture.

En outre, le logo doit inclure le tagline "sous l'égide de la Fondation de Luxembourg" (en français). Le logo étant destiné à être utilisé sur une longue période, il n'est pas nécessaire de faire référence à l'anniversaire des 20 ans de la Fondation.

2. Si votre projet est sélectionné, il peut vous être demandé de modifier le projet final en fonction des spécifications du comité de sélection. Le design final doit alors être fourni au comité sous forme de fichiers vectoriels haute résolution (.eps), avec des capacités d'édition, des fonds transparents, CMYK et RGB, png et pdf (adaptable à l'électronique et à l'impression), et avec la capacité d'être reproduit en petits et grands formats.

Une fois que ces fichiers auront été soumis, le dossier sera considéré comme complet et le gagnant pourra recevoir le prix de 500 €.

Critères et processus de sélection

Le projet gagnant sera sélectionné par le comité de sélection de la Fondation Auguste van Werveke-Hanno et validé par le comité de gestion.

Le comité de sélection évaluera les créations de logo en fonction de leur adhésion à la mission de la fondation et à ses valeurs, de la qualité du design et de la polyvalence du logo.

Le prix pour le projet gagnant est de 500 €, qui sera versé en une seule fois au gagnant par virement bancaire.

Le gagnant sera informé par e-mail et le nouveau logo sera diffusé sur le site Internet de la Fondation Auguste van Werveke-Hanno, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Conditions générales

Les soumissions doivent être l'œuvre originale du candidat et ne doivent pas enfreindre le travail, la marque ou les droits d'auteur d'un autre artiste.

Les candidats peuvent soumettre plusieurs designs ou soumettre un design en tant que membre d'un groupe. Si le logo d'un groupe est sélectionné, un seul prix de 500 € sera distribué aux membres du groupe.

En soumettant leur création, les candidats renoncent à celle-ci et à tous ses éléments pour devenir la propriété exclusive de la Fondation Auguste van Werveke-Hanno.

La Fondation Auguste van Werveke-Hanno a le droit d'adapter, d'éditer, de modifier ou d'utiliser le logo gagnant de la manière qu'elle juge appropriée.

Toute question supplémentaire peut être adressée à werveke-hanno@mesr.etat.lu.